Le groupe Dukan remporte une victoire importante face au leader européen de la diététique

Le tribunal de commerce de Paris a rejeté les accusations de « concurrence déloyale » du groupe Nutrition & Santé. Ce dernier, qui souhaitait notamment interdire l'utilisation par le groupe Dukan du nom même du docteur Pierre Dukan, a été condamné à verser 50 000 euros.

Le groupe Nutrition & Santé, leader de la diététique (marques Gerblé, Gerlinéa et Milical notamment), avait assigné en février 2012 le Groupe Dukan sur le fondement d'une prétendue concurrence déloyale. Il **demandait l'interdiction du vocable « Régime Dukan »** et une condamnation à 3 200 000 € de dommages et intérêts.

Nutrition & Santé, dont les produits représentent plus de la moitié des parts de marché de la diététique en France, prétendait notamment que l'utilisation de ces termes :

- était trompeuse pour le consommateur,
- illégale au regard de la réglementation française et européenne,
- et enfin constituait une faute pour le Docteur Dukan qui associait son nom à une activité commerciale.

Par jugement en date du 7 septembre 2012, **le Tribunal de Commerce de Paris a débouté la société Nutrition & Santé de l'ensemble de ses demandes, la condamnant à payer au Groupe Dukan la somme de 50.000 euros.**

Respect des pratiques commerciales pour les produits Régime Dukan

Le Tribunal a notamment considéré que le Groupe Dukan ne se livrait à aucune pratique commerciale trompeuse, ses produits s'inscrivant strictement dans la méthode du Docteur Dukan.

Le Tribunal a ainsi retenu que la réglementation spécifique aux produits de régime à laquelle se référait la Nutrition & Santé n'était pas applicable aux produits Régime Dukan. En effet, à la différence de l'essentiel des produits distribués par le groupe Nutrition & Santé, **les produits Régime Dukan sont des produits de consommation courante qui permettent, par eux-mêmes et leur consommation combinée, de perdre efficacement du poids.**

L'utilisation du nom du docteur Dukan considérée comme légitime

Enfin, le Tribunal a retenu que l'utilisation du patronyme du Docteur Dukan pour les produits de la marque Régime Dukan **n'impliquait aucunement une faute du Docteur Dukan**.

Ainsi, le groupe industriel Nutrition & Santé, qui s'est construit sur la vente de farine blanche saturée précisément interdite dans le régime du Docteur Dukan, n'a pas abouti dans sa tentative de faire échec au développement de cette PME française.

Pour Maître Grinal, avocat du groupe Dukan, *« ce jugement est une victoire non seulement pour le Groupe Dukan mais plus généralement pour le secteur de la diététique. Le tribunal valide la démarche de ce nouvel acteur d'un secteur en pleine évolution. Les innovations issues de la méthode experte du docteur Dukan connaissent un succès croissant du fait de leur efficacité dans la lutte contre le surpoids et l'obésité. Le géant du secteur serait mieux avisé de se concentrer sur le terrain de la santé plutôt que celui des procédures judiciaires ».*

Contacts presse

Mathieu COLLET : mathieu.collet@eurosagency.eu / 06 11 08 19 93

Émilie LACAPE : emilie.lacape@eurosagency.eu / 06 63 32 24 53

À propos du régime Dukan

Le régime Dukan propose un programme en 4 phases avec des recettes riches en protéines et consommables à volonté, dont l'assimilation entraîne une forte dépense calorique et permet une perte de poids sans fonte musculaire.

1. *La* ***phase d'attaque*** *prévoit un régime alimentaire limité aux protéines animales et végétales.*
2. *La* ***phase de croisière*** *réintroduit les légumes dans le régime alimentaire.*
3. *La* ***phase de consolidation*** *marque le retour progressif à une alimentation équilibrée.*
4. *La* ***phase de stabilisation*** *vise à éviter de reprendre du poids en respectant des règles simples.*

À propos du « Groupe Dukan »

Le groupe Dukan est un groupe français du secteur de la diététique qui s'est constitué à partir de 2008 à la suite du succès du livre Je ne sais pas maigrir, *dans lequel le docteur Dukan présentait sa méthode pour mincir.*

Au départ, le groupe proposait un suivi personnalisé du régime via un service de coaching on-line. Le groupe a ensuite lancé une gamme de produits diététiques destinés à faciliter le recours à la méthode Dukan et à en respecter les principes. Aujourd'hui, ces produits sont vendus dans les circuits de distribution classiques et sur internet.

Présent sur les marchés britannique, hollandais, italien, chinois, américain, espagnol, allemand, brésilien et russe, le groupe Dukan fait travailler en priorité des PME agroalimentaires hexagonales, et compte une centaine d'employés en France.